ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Budget

Question écrite n° 14470

Texte de la question

Mme Elisabeth Hubert appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la forfaitisation des recettes des etablissements hospitaliers prives. Elle lui rappelle qu'il a indique qu'a defaut de mettre en oeuvre le PMSI (programme de medicalisation des systemes d'information) et les GHM (groupes homogenes de malades), pour harmoniser la tarification des etablissements hospitaliers (pour les etablissements publics le budget global, pour les etablissements prives un prix de journee et des forfaits), il aurait recours a la forfaitisation des depenses des etablissements prives. Outre le fait qu'une forfaitisation risque de compromettre la qualite des soins, comme l'atteste le resultat de l'experimentation des DRG aux Etats-Unis, il parait indispensable de savoir si cette procedure, deja experimentee par la creation d'un forfait pharmaceutique, prendra en compte les depenses reelles des etablissements ou si elle se traduira, comme pour les medicaments, par un simple blocage des recettes (fixation du forfait sur les recettes provenant des versements des organismes sociaux et non sur la depense reelle). Cela compromettrait alors gravement non seulement le developpement, mais l'existence meme des etablissements hospitaliers commerciaux soumis aux regles applicables a toutes les entreprises privees. Les patients, la population dans son ensemble souffriraient ainsi des consequences d'une telle politique. En consequence, elle souhaiterait obtenir quelques precisions sur les mesures que le Gouvernement entend prendre sur ce point precis.

Texte de la réponse

Reponse. - Les modalites de financement des etablissements d'hospitalisation sont differentes selon leur appartenance au secteur public ou prive. Une croissance superieure des depenses de l'assurance maladie dans le secteur prive a tarification conventionnelle a ete constatee. Le souhait des pouvoirs publics est d'assurer un traitement equitable des deux secteurs d'hospitalisation. Aussi le rapport Briet-Guillaume remis en juillet 1989 contient-il des propositions destinees a parvenir a une tarification plus transparente et mieux equilibree. Ce rapport a ete transmis aux organisations professionnelles interessees. Il fait actuellement l'objet d'une concertation prealable et approfondie avec la profession.

Données clés

Auteur : Mme Hubert •lisabeth
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 14470
Rubrique : Hopitaux et cliniques
Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale
Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2761